

**CONVENTION ETAT - COLLECTIVITE DE CORSE - AD PEP 2B  
RELATIVE AU FINANCEMENT DES CENTRES D'IMMERSION LINGUISTIQUE  
DE HAUTE-CORSE DANS LE CADRE DU CPER 2015-2020**

**AVENANT N° 3**

Entre :

La Collectivité de Corse, dont le siège est sis n° 22, cours Grandval - 20000 AJACCIO, représentée par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse,

Et :

Le ministère de l'Éducation nationale, représenté par la Rectrice de l'Académie de Corse, Mme Julie BENETTI,

Ainsi que :

L'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Haute-Corse (AD PEP 2B) - N° SIRET 317 255 263 00087 - Association loi 1901 - Groupe scolaire François Amadei - rue Sainte Thérèse - 20600 BASTIA, représentée par son président, M. Pascal VIVARELLI, d'autre part,

**VU** le code général des collectivités territoriales, Titre II - Livre IV - IVème partie, et notamment l'article 4424.5,

**VU** l'article L. 312-11-1 du code de l'Éducation,

**VU** la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école N° 2005-380 du 24 avril 2005, article 20,

**VU** « la stratégie de l'État en Corse » en date du 1<sup>er</sup> février 2004,

**VU** la délibération n° 15/083 AC de l'Assemblée de Corse du 16 avril 2015 approuvant le Plan « Lingua 2020 »,

**VU** la délibération n° 15/253 AC de l'Assemblée de Corse du 29 octobre 2015 portant approbation du contrat de plan État-Collectivité Territoriale de Corse 2015-2020,

**VU** le CPER 2015-2020 pour la Corse signé le 13 novembre 2015,

**VU** la délibération n° 16/053 AC de l'Assemblée de Corse du 11 mars 2016 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,

**VU** la délibération n° 16/140 AC de l'Assemblée de Corse du 23 juin 2016 approuvant la convention État/CDC d'application du plan de développement de l'enseignement de la langue corse 2016-2021,

**VU** la délibération n° 16/223 AC de l'Assemblée de Corse du 30 septembre 2016 approuvant la convention État/CDC/AD PEP 2B relative au

financement des centres d'immersion de Haute Corse dans le cadre du CPER,

- VU** la convention N° C16SFE10 signée le 28 octobre 2016 entre le Recteur de l'Académie de Corse, le Président du Conseil Exécutif de Corse et le Président de l'ADPEP de Haute-Corse.
- VU** la délibération n° 17/180 AC de l'Assemblée de Corse du 30 juin 2017 approuvant l'avenant n° 1 la convention État/CDC/AD PEP 2B relative au financement des centres d'immersion de Haute Corse dans le cadre du CPER,
- VU** l'avenant n° 1 à la convention N° C16SFE10, signé le 22 septembre 2017 entre la Rectrice de l'Académie de Corse, le Président du Conseil Exécutif de Corse et le Président de l'ADPEP de Haute-Corse.
- VU** la délibération n° 18/120 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2018 approuvant l'avenant n° 2 la convention État/CDC/AD PEP 2B relative au financement des centres d'immersion de Haute-Corse dans le cadre du CPER,
- VU** l'avenant n° 2 à la convention n° C16SFE10, signé le 20 novembre 2018 entre la Rectrice de l'Académie de Corse, le Président du Conseil Exécutif de Corse et le Président de l'ADPEP de Haute-Corse,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,
- VU** l'avis n°                      du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse en date du                      .
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé.
- SUR** rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité.

## **Préambule**

L'article 11 de la convention prévoit que les signataires conviennent d'un renouvellement de cette convention par avenant annuel.

### **Etant préalablement exposé ce qui suit :**

En septembre 2016, la Collectivité de Corse a signé avec le ministère de l'Éducation nationale et l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Haute-Corse (AD PEP 2B) une convention relative au financement des centres d'immersion linguistique de Haute-Corse. (Convention 16SFE10 du 28 octobre 2016 approuvé par la délibération n° 16/223 AC de l'Assemblée de Corse du 30 septembre 2016).

Conformément à l'article 11 de ladite convention, il est prévu que sur la durée du Contrat de Plan Etat - Région, la possibilité de renouveler la convention par avenant annuel.

En 2017 et 2018, les trois parties ont opté pour la prolongation de cette convention par des avenants (avenants n° 1 et n° 2). Les trois parties souhaitent prolonger de nouveau cette convention par un avenant n° 3, dans les mêmes conditions pour une durée d'un an à compter de sa signature.

Ainsi, il est prévu ce qui suit :

#### Article 1<sup>er</sup> : Renouvellement de la convention

La durée de la convention n° 16SFE10 relative au financement des centres d'immersion linguistique de Haute-Corse dans le cadre du CPER, dont la validité a été prolongée par les deux avenants antérieurs, est de nouveau prolongée pour un an par le présent avenant, à compter de sa date de signature.

#### Article 2 : Conditions financières

Les conditions financières au titre de l'exercice 2019-2020 sont les suivantes :

- La Collectivité de Corse s'engage à soutenir financièrement l'action de l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Haute-Corse (AD PEP 2B) concernant les trois centres de Haute-Corse pour un montant de 268 000 €,
- L'Éducation nationale s'engage à soutenir financièrement cette action pour un montant de 120 000 €,

#### Article 3 : Conditions de versement de la contribution financière de la Collectivité de Corse

Le versement de la subvention de 268 000 € au titre de l'exercice 2019-2020 sera effectué à la signature du présent avenant.

#### Article 4 : Conditions de détermination de la contribution financière

La contribution financière de la Collectivité de Corse n'est applicable que sous réserve des trois conditions suivantes :

- Le respect par l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Haute-Corse (AD PEP 2B) des obligations mentionnées aux articles 1<sup>er</sup>, 7, 8, 9, de la convention Etat/CDC/AD PEP2B relative au financement des centres d'immersion de Haute-Corse dans le cadre du CPER 2015-2020 (délibération N°16/223 AC) sans préjudice de l'application de l'article 13 de la convention citée ;
- La vérification par l'administration que le montant de la contribution financière n'excède pas le coût du programme de l'opération.
- Le vote des crédits de paiement correspondants, lors du vote du Budget Primitif de la Collectivité de Corse, pour l'année 2019.

Article 5 : Autres dispositions

Les autres dispositions de la convention relative au financement des centres d'immersion linguistique de Haute-Corse dans le cadre du CPER demeurent inchangées.

Aiacciu, le  
En triple exemplaire

**LA RECTRICE DE L'ACADEMIE  
DE CORSE,**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL  
EXECUTIF DE CORSE**

**LE PRESIDENT DE  
L'AD PEP DE  
HAUTE-CORSE**

**Julie BENETTI**

**Gilles SIMEONI**

**Pascal VIVARELLI**



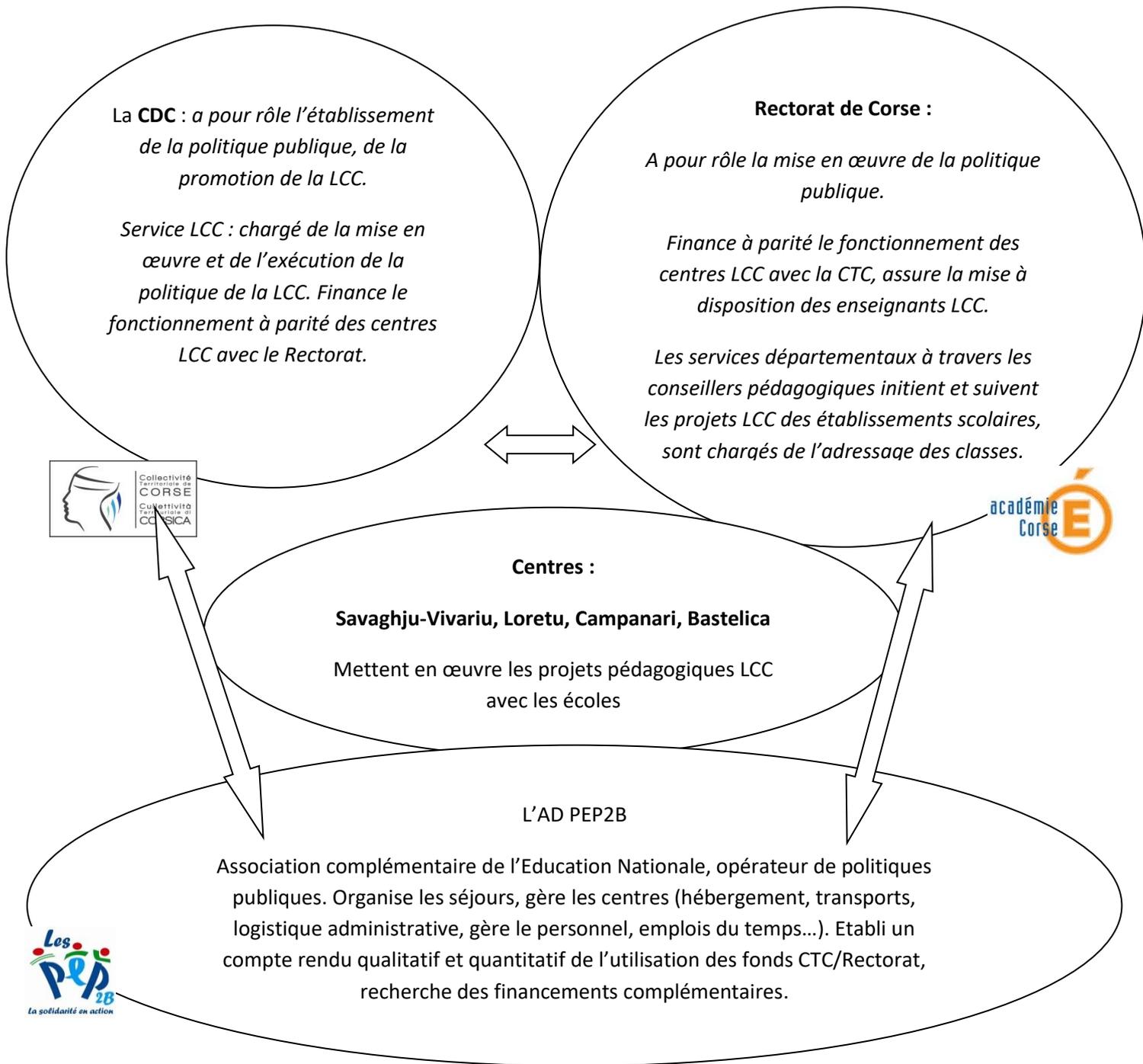
Rapport d'activité  
et financier LCC  
Année 2018

## Domaine Educatif & Loisirs

<b>Les moyens humains</b>				
<b>Jean-Michel Carlotti</b> <i>Directeur Général</i>				
<b>Siège, Campanari, Loretu, Savaghju, Bastelica</b>				
<b>Siret : 317 255 263 00087</b>				
Tél : 04.95.32.31.19 Fax/04.95.32.20.78 <a href="mailto:pep.2b@wanadoo.fr">pep.2b@wanadoo.fr</a>				
Groupe scolaire François AMADEI 20600 Bastia				
Siège	Campanari	Loretu di Casinca	Savaghju Vivariu	Bastelica
Gestion des activités des centres Comptabilité, GRH Gestion de l'assistance pédagogique à domicile pour les enfants malades Gestion de la vie associative, lien institutionnel Conventions et partenariats, développement de projets Achats	Centre immersion LCC pendant le temps scolaire hors mercredi A vocation unique, accueil à la journée		Centre immersion LCC pendant le temps scolaire Centre de loisirs et colonies de vacances hors temps scolaire	Centre immersion LCC pendant le temps scolaire Centre de loisirs et colonies de vacances hors temps scolaire
			1 Directrice	
3 comptables 1 gestionnaire de dossiers SAPAD à 0.5 ETP	1 enseignant Education Nationale	1 animateur temps partiel BAFA 1 agent de service intérieur 1 professeur des collèges LCC	1 cuisinier 2 agents de service intérieur 1 Animatrice BAFA 1 commis de cuisine 2 professeurs des collèges LCC dont un coordonnateur pédagogique	1 cuisinier 2 agents de service intérieur 2 Animatrice BAFA 1 commis de cuisine 1 professeur des collèges LCC
16 collaborateurs et 5 enseignants en détachement				

## La Langue et Culture Corses

Les acteurs du dispositif  
Des classes transplantées en centre d'immersion linguistique  
Dans le cadre du CPER



L'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de la Haute-Corse gère 4 centres d'immersion linguistique, 2 centres fonctionnent à la journée et deux centres reçoivent les enfants pour des périodes de deux jours à une semaine.

- Le centre de **Savaghju-Vivariu a un accueil régional**, l'enfant fréquente le centre 5 jours consécutifs, y compris le mercredi, la capacité maximale d'accueil du centre est de 52 enfants.
- Le centre de **Loretu di casinca a un accueil local** : l'enfant peut fréquenter le centre 3 à 4 jours dans l'année de façon non consécutive, la capacité d'accueil est limitée à 30 enfants.
- Le centre de **Bastia Campanari accueille en priorité les écoles de la circonscription de Bastia I et II**: l'enfant peut fréquenter le centre 1 jour par mois, la capacité d'accueil est limitée à 30 enfants.
- Le Centre de **Bastelica a un accueil régional** l'enfant fréquente le centre 5 jours consécutifs, y compris le mercredi, la capacité maximale d'accueil du centre est de 60 enfants.

**Tableau Evolution de la fréquentation globale de la fréquentation des centres PEP**

années	SAVAGHJU		LORETU		BASTIA		BASTELICA	
	Nb efts	Nb Jrs/Efts						
2000	832	3895	503	1823	343	900		
2001	864	4005	730	1794	344	2096		
2002	795	3707	563	1835	336	1814		
2003	478	2121	738	1248	362	1467		
2004	694	3204	743	1676	319	1632		
2005	534	2377	1076	1547	267	1920		
2006	658	2865	1074	1813	307	1877		
2007	563	2525	846	1151	356	2221		
2008	720	3206	654	1089	332	2364		
2009	696	3025	1005	1260	312	2128		
2010	647	2824	775	1312	334	1838		
2011	752	3633	1052	1390	377	1962		
2012	597	2732	1067	1377	290	1559		
2013	709	3330	1090	1385	300	1634		
2014	889	3407	1598	1606	566	1557		
2015	663	3082	914	1191	104	1003	469	1873
2016	779	3460	878	1204	192	1170	1001	4215
2017	739	3040	951	1469	314	1297	849	3103
2018	782	3130	854	1620	299	1531	836	2884
<b>Moy/3 ans</b>	<b>767</b>	<b>3210</b>	<b>894</b>	<b>1431</b>	<b>268</b>	<b>1333</b>	<b>895</b>	<b>3400</b>

En 2018, 2 771 enfants ont été reçus dans les centres d'immersion linguistique PEP de Haute – Corse pour un total de 9 165 journées/enfants. En 2017 nous avons reçu 2 853 enfants et effectué 8 909 journées/enfants.

## I – CENTRU DI LORETU DI CASINCA



Le périmètre géographique des écoles accueillies s'étend de Biguglia à Aleria. Il s'agit principalement des classes de primaire de la région Borgo Moriani.

### Fréquentation du centre

	<u>Nombre d'élèves accueillis en 2018</u>	<u>Jours d'ouverture</u>	<u>Nb de journées</u>	<u>NB de classes</u>
<u>Maternelles</u>	423			
<u>Elémentaire</u>	431			
<u>Collège</u>	-			
<u>Lycée</u>	-			
<u>TOTAL</u>	<b>854</b>	<b>84</b>	<b>1620</b>	<b>44</b>

<i>variation de fréquentation au 31/12</i>			
<b>2017</b>		<b>2018</b>	
enfants	journées	enfants	journées
951	1469	854	1620

Le centre a accueilli 854 élèves pour 1 620 J/E et 84 jours d'ouverture en 2018 contre 951 élèves pour 1 469 J/E et 79 jours d'ouverture en 2017. Malgré une baisse de 97 élèves nous constatons une hausse de 151 J/E, et de 5 jours d'ouverture.

En 2018 les séjours ont débuté le 4 octobre soit une semaine plus tôt qu'en 2017 et trois semaines plus tôt qu'en 2016.

35 séjours correspondant à 806 journées enfants ont été annulés au cours de l'année 2018. Les mauvaises conditions météorologiques et les absences du professeur des écoles en sont la principale cause.



<b>Résultat comptable du centre LORETU DI CASINCA</b>	
<b>CHARGES</b>	
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT (Eau, électricité, denrées alimentaires, transports, etc....)</b>	38 188
<b>IMPOTS ET TAXES</b>	1 237
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	19 964
<b>CHARGES DE GESTION</b>	11 300
<b>DOTATIONS AMORTISSEMENTS</b>	1 097
<b>Total charges</b>	<b>71 786</b>
<b>PRODUITS</b>	
<b>PARTICIPATION ACTIVITES LCC</b>	13 632
<b>SUBVENTION FONCTIONNEMENT</b>	18 139
<b>SUBVENTION CTC</b>	40 510
<b>SUBVENTION CPO FG PEP</b>	1 674
<b>QUOTE-PART DE SUBVENTIONS</b>	320
<b>Total produits</b>	<b>74 275</b>
<b>RESULTAT</b>	
	<b>2 489</b>

Le budget prévu s'élevait à 81 900 €,

Les charges réelles s'élèvent à 71 786 €. La diminution constatée est liée à des économies principalement sur les charges de gestion, prévues pour un montant de 19816 € et réalisées pour un montant de 11 300 €. (- 8 516 €). Les produits n'ont pas atteint le niveau prévu mais permettent un résultat excédentaire de 2 489 €.

## II – CAMPANARI



Le centre est fréquenté à la journée par des écoles primaires sur la zone d'Erbalunga à Biguglia. Il est ouvert 4 jours par semaine depuis septembre 2017.

Depuis septembre 2016, la Mairie de Bastia à mis à notre disposition gratuitement une salle de classe à l'école de Campanari dans laquelle le centre est désormais localisé.

11 séjours (soit 227 journées enfants) devant se dérouler en plein air à l'étang de Biguglia ont été annulés du fait des mauvaises conditions météorologiques.

### Fréquentation du centre

	<u>Nombre d'élèves accueillis en 2018</u>	<u>Jours d'ouverture</u>	<u>Nb de journées</u>	<u>NB de classes</u>
<u>Maternelles</u>				
<u>Elémentaire</u>	299			
<u>Collège</u>				
<u>Lycée</u>	-			
<u>TOTAL</u>	<b>299</b>	<b>82</b>	<b>1531</b>	<b>17</b>

<i>variation de fréquentation au 31/12</i>			
<b>2017</b>		<b>2018</b>	
enfants	Journées	enfants	journées
314	1297	299	1531

Le centre a accueilli 299 élèves pour 1531 J/E et 82 jours d'ouverture en 2018 contre 314 élèves pour 1297 J/E et 63 jours d'ouverture en 2017. Soit une augmentation de la fréquentation de 234 J/E, et de 19 jours d'ouverture.

<b>Résultat comptable du centre BASTIA-CAMPANARI</b>	
<b>CHARGES</b>	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT (Eau, électricité, denrées alimentaires, transports, etc....)	8 569
IMPOTS ET TAXES	-
CHARGES DE PERSONNEL	-
CHARGES DE GESTION	1 670
CHARGES EXCEPTIONNELLES	200
DOTATIONS AMORTISSEMENTS	453
Total charges	10 892
<b>PRODUITS</b>	
PARTICIPATION ACTIVITES LCC	3 527
SUBVENTION FONCTIONNEMENT	2 681
SUBVENTION CTC	5 987
SUBVENTION CPO FG PEP	496
AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	83
QUOTE PART DE SUBVENTIONS	330
Total produits	13 103
<b>RESULTAT</b>	
	2 212

Le budget prévisionnel 2018 prévoyait un montant de 9 800 €.

Au compte de résultat le total des charges s'élève à 10 892 € (+ 1 092 €) et un total des produits 13 103 € (3 303 €) pour un résultat comptable excédentaire 2 212 €.

L'augmentation des charges est expliquée par les transports que nous prenons en charge depuis octobre 2018. Auparavant la Communauté d'Agglomération Bastiaise assurait les transports des écoles de son secteur géographique vers ce centre. Malgré nos demandes de prise en charge de ces frais par la CAB, nous n'avons pu obtenir de réponse favorable.

Pour le période d'octobre à décembre 2018 ces frais représentaient 1 435€. Nous estimons le coût pour une année scolaire à environ 5 000 € que nous avons provisionnés au budget 2019.

### III – SAVAGHJU



Le Personnel du centre est composé de :

- Une Directrice (Bastelica et Savaghju) corsophone
- 1 animatrice
- 2 agents de service.
- 1 cuisinier-régisseur corsophone
- 1 aide cuisinier
- 3 professeurs de Corse (Education nationale) dont 2 sont effectivement en poste sur le centre

Le centre de Savaghju dispose d'un agrément Jeunesse et sport n°2010348.0001 du 14 décembre 2010 ainsi que d'un agrément éducation nationale du 02 mai 2001.

#### *La fréquentation du centre*

	<u>Nombre d'élèves accueillis en 2018</u>	<u>Jours d'ouverture</u>	<u>Nb de journées</u>	<u>NB de classes</u>
<u>Maternelles</u>	19			1
<u>Elémentaire</u>	526			31
<u>Collège</u>	145			7
<u>Lycée</u>	92			4
<u>TOTAL</u>	<b>782</b>	<b>137</b>	<b>3130</b>	<b>43</b>
<u>Durée moyenne d'un séjour</u>	<b>3.91 jours</b>			

#### *Comparaison de la fréquentation*

<i>variation de fréquentation au 31/12</i>			
<b>2017</b>		<b>2018</b>	
enfants	journées	enfants	journées
739	3040	782	3130

La fréquentation augmente de 90 J/E et le nombre d'élèves de 43 enfants.

Le nombre de jours d'ouverture en 2018 est quasi identique à 2017, il était de 134 jours en 2017 et de 137 jours en 2018, soit une hausse de 3 jours en 2018. Nous constatons une baisse de la durée moyenne des séjours qui passe de 4.11 jours en 2017 contre 3.91 jours en 2018.

Au cours du dernier exercice écoulé 10 séjours n'ont pu être réalisés, ce qui représente 577 journées enfants. Les intempéries et des absences des professeurs des écoles ont contraint les établissements scolaires à procéder à plusieurs annulations.

Nous rencontrons toujours les mêmes difficultés pour recruter du personnel sur ce centre aussi bien pour le poste d'animateur corsophone que pour le poste de commis de cuisine.

Ces difficultés de recrutement engendrent une économie conjoncturelle. Mais le manque de personnel entraîne de réelles complications dans l'organisation journalière du centre.

**Origine de la fréquentation :**

	<b><u>Nb d'enfants</u></b>	<b><u>Journées d'enfants</u></b>	<b><u>Nb de classes Par niveau</u></b>	<b><u>Nb d'enfant par niveau</u></b>
<b><u>Haute Corse</u></b>	548	2108	1 maternelle	19 maternelles
			22 élémentaires	365 élémentaires
			5 collèges	107 collèges
			3 lycées	57 lycées
<b><u>Corse du sud</u></b>	234	1022	9 élémentaires	161 élémentaire
			2 collège	38 collèges
			1 lycées	35 lycées
<b><u>Autres</u></b>				

<b>Résultat comptable du centre de SAVAGHJU</b>	
<b>CHARGES</b>	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT (Eau, électricité, denrées alimentaires, transports, etc....)	140 626
IMPOTS ET TAXES	14 517
CHARGES DE PERSONNEL	145 863
CHARGES DE GESTION	61 789
INTERETS DES EMPRUNTS	775
CHARGES EXCEPTIONNELLES	9 084
DOTATIONS AMORTISSEMENTS	35 767
Total charges	408 422
<b>PRODUITS</b>	
PARTICIPATION ACTIVITES LCC	65 050
SUBVENTION FONCTIONNEMENT	99 181
SUBVENTION CTC	221 504
SUBVENTION FONJEP	3 554
SUBVENTION CPO FG PEP	8 122
AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 672
QUOTE PART DE SUBVENTIONS	14 709
TRANSFERT DE CHARGES	17 038
Total produits	430 829
<b>RESULTAT</b>	
	22 407

Le total des produits s'élève à 430 829 euros, le total des charges est de 408 422 alors que le budget prévu était de de 422 560 euros.

Les charges de personnel restent le poste le plus important des dépenses avec 145 863 €, contre 143 488 € prévu au BP 2018.

Nous avons réalisé une économie sur les charges de gestion de 38 537 € par rapport au budget prévisionnel 2018.

## IV – BASTELICA



Le Personnel du centre est composé :

- Une Directrice (Bastelica et Savaghju) corsophone
- 2 animatrices corsophones
- 2 agents de service corsophones
- 1 cuisinier corsophone
- 1 commis de cuisine
- 1 professeur de Corse (Education nationale)

Le centre de Bastelica dispose d'un agreement DDCSPP n°2A0310001 du 30 septembre 2014 ainsi que d'un agrément éducation nationale du 04 février 2015.

	<b><u>Nombre d'élèves accueillis en 2018</u></b>	<b><u>Jours d'ouverture</u></b>	<b><u>Nb de journées</u></b>	<b><u>NB de classes</u></b>
<b><u>Maternelles</u></b>	0			
<b><u>Elémentaire</u></b>	508			33
<b><u>Collège</u></b>	298			13
<b><u>Lycée</u></b>	30			3
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>836</b>	<b>101</b>	<b>2884</b>	<b>49</b>
<b><u>Durée moyenne d'un séjour</u></b>	<b>3.48 jours</b>			

### ***Comparaison de la fréquentation***

<b><i>variation de fréquentation au 31/12</i></b>			
<b>2017</b>		<b>2018</b>	
enfants	journées	enfants	journées
849	3103	836	2884

Malgré un effectif annuel stable et un nombre de classe en augmentation nous constatons un nombre de journées en baisse de 219 J/E. Cette variation d'activité est liée à une diminution de la durée des séjours, 3.65 jours en moyenne en 2017 contre 3.48 jours en 2018.

Les établissements scolaires ont annulé 2 séjours correspondant à 140 journées enfants.

### **Origine de la fréquentation :**

	<b><u>Nb d'enfants</u></b>	<b><u>Journées d'enfants</u></b>	<b><u>Nb de classes Par niveau</u></b>	<b><u>Nb d'enfant par niveau</u></b>
<b><u>Haute Corse</u></b>	58	261		
			2 élémentaires	29 élémentaires
			1 collège	29 collèges
<b><u>Corse du sud</u></b>	778	2523	31 élémentaires	479 élémentaire
			12 Collèges	269 Collèges
			3 lycées	30 lycées

<b>Résultat comptable du centre de BASTELICA</b>	
<b>CHARGES</b>	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT (Eau, électricité, denrées alimentaires, transports, etc....)	121 552
IMPOTS ET TAXES	13 725
CHARGES DE PERSONNEL	155 921
CHARGES DE GESTION	56 714
CHARGES EXCEPTIONNELLES	9 349
DOTATIONS AMORTISSEMENTS	4 603
Total charges	361 863
<b>PRODUITS</b>	
PARTICIPATION ACTIVITES LCC	6 625
SUBVENTION FONCTIONNEMENT	25 000
BASTELICA LCC MARCHE PUBLIC	299 077
SUBVENTION CPO FG PEP	981
AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 113
QUOTE PART DE SUBVENTION	3 186
TRANSFERT DE CHARGES	1 130
Total produits	337 113
<b>RESULTAT</b>	<b>- 24 750</b>

Le total des charges de 2018 s'élèvent à 361 863 € et le total des produits 337 113 €.

L'activité présente un résultat déficitaire de 24 750 €.

Les charges de gestion qui étaient prévues pour un montant de 91 572 euros ont été réellement de 56 714 €, soit une économie de 34 858 €.

Le budget prévisionnel 2018 s'élevait à 377 385 euros, tenant compte de 45 000 € de participation des familles, seul moyen dans notre budget pour atteindre un équilibre.

Depuis le mois d'octobre 2017, nous ne facturons plus la participation des familles ce qui sur l'exercice 2018 entraîne une diminution des produits de 57 680 € (2884 journées \* 20 €).

Le déficit constaté sur ce centre montre bien que la participation des familles n'est pas totalement compensée par la part de financement de la Collectivité de Corse sur ce centre.

## RECAPITULATIF FINANCIER LCC 2018

Centres Langue et Culture Corses PEP 2B	LORETU	BASTIA	SAVAGHJU	BASTELICA	TOTAL
<b>CHARGES</b>					
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT ( eau, électricité, denrées alimentaires, transports, etc....)</b>	38 188	8 569	140 626	121 552	308 935
<b>IMPOTS ET TAXES</b>	1 237	-	14 517	13 725	29 479
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	19 964	-	145 863	155 921	321 748
<b>CHARGES DE GESTION</b>	11 300	1 670	61 789	56 714	131 473
<b>INTERETS DES EMPRUNTS</b>			775		775
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		200	9 084	9 349	18 633
<b>DOTATIONS AMORTISSEMENTS</b>	1 097	453	35 767	4 603	41 920
<b>Total charges</b>	<b>71 786</b>	<b>10 892</b>	<b>408 422</b>	<b>361 863</b>	<b>852 962</b>
<b>PRODUITS</b>					
<b>PARTICIPATION ACTIVITES LCC</b>	13 632	3 527	65 050	6 625	88 834
<b>SUBVENTION EN</b>	18 139	2 681	99 181	25 000	145 000
<b>SUBVENTION CTC</b>	40 510	5 987	221 504	299 077	567 077
<b>SUBVENTION FONJEP</b>			3 554		3 554
<b>SUBVENTION CPO</b>	1 674	496	8 122	981	11 273
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		83	1 672	1 113	2 868
<b>QUOTE PART DE SUBVENTIONS</b>	320	330	14 709	3 186	18 546
<b>TRANSFERT DE CHARGES</b>			17 038	1 130	18 168
<b>Total produits</b>	<b>74 275</b>	<b>13 103</b>	<b>430 829</b>	<b>337 113</b>	<b>855 320</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>2 489</b>	<b>2 212</b>	<b>22 407</b>	<b>- 24 750</b>	<b>2 357</b>

### Conclusion

Le résultat de l'activité LCC est excédentaire de 2 357 €. Un réel travail a été effectué pour diminuer les frais de gestion de l'activité LCC qui s'élèvent à 140 136 € en 2018, pour un budget prévisionnel prévoyant 213 929 €.

Comme nous le signalions l'année précédente, la mesure de gratuité mise en place en 2017 pour le centre de Bastelica impacte directement ce résultat. Cette mesure concernait trois mois d'activité sur la période du mois d'octobre au mois de décembre 2017. Elle s'est appliquée en 2018 sur l'exercice entier et a donc une incidence plus importante sur le résultat de l'exercice.

La situation actuelle du Domaine Educatif et de Loisirs reste précaire. Le fait que nos financements ne soient pas liés à des subventions pérennes appelle effectivement notre vigilance.

Nous renouvelerons nos efforts sur les frais de gestion sur l'exercice 2019, cependant la gestion et le fonctionnement des centres induisent des charges de fonctionnement fixes auxquelles nous ne pouvons déroger.